DEPARTEMENT DE LA REUNION COMMUNE DE SAINT-DENIS

0 3 AOUT 1994

CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 27 JUILLET 1994 CINQUIEME SEANCE ANNUELLE

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quatorze, le mercredi 27 juillet, à 17 H 30, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation du Maire (séance clôturée à 19 H 45).

ETAIENT PRESENTS

Michel TAMAYA/ Alain ARMAND/ Mickaël NATIVEL/ Dominique RIVIERE/ Françoise MOLLARD/ René LAI-HONG-TING/ Sudel FUMA/ Daniel TOUSSAINT/ Patrick VERGUIN/ Jean-Max NATIVEL/ Rémy MASSAIN/ Jean HOAREAU/ Jean IVOULA/ Edith NALEM/ André PADEAU/ Mathilde JUNOT/ Jean-Paul CLAIN/ Ismaël MOULLAN/ Emmanuel HOARAU/ Firmin LACPATIA/ André BOURGIN/ Russel HOAREAU/ Hervé MAGAMOOTOO/ Saïd Omar MOGNE ABASSE/ Luçay MAILLOT/ Jean-Claude SAUTRON/ Jean-Marie DUPUIS/ Marc GERARD/ Axel KICHENIN/ François CAILLE

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE

Erick EGOLFF (à 17 H 57 / BS 1994 / Chapitre 902) / Brice PAUVREZE (à 18 H 02 / BS 1994 / Chapitre 908) / Daniel BOX (à 18 H 14 / BS 1994 / Chapitre 936)

ETAIENT REPRESENTES

Gilbert GERARD pa	r Daniel TOUSSAINT
René Paul VICTORIA	par Axel KICHENIN

NOTA

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 33 sur 55. Les autres Conseillers absents étaient non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la même Loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Rémy MASSAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE MAIRE
Michel TAMAYA